

1 - La dépense pour l'éducation

En 2013, la dépense pour l'éducation en Guyane, réalisée par le rectorat, s'élève à 450 millions d'euros. Entre 2009 et 2013, cette dépense a augmenté en moyenne de 2,4 % chaque année. Les dépenses relevant des programmes 230 – Vie de l'élève (+ 4,4 % par an) et 141 - Enseignement scolaire public du second degré (+ 3,0 %) connaissent les plus fortes hausses. A contrario, les dépenses du programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale reculent en moyenne de 3,7 % par an au cours des quatre dernières années.

L'effort financier réalisé par le rectorat de la Guyane s'élève à 5 831 euros par élève des premier et second degrés, avec une différence notable entre ces deux degrés d'enseignement : en 2013, la dépense moyenne est de 3 856 euros pour un élève scolarisé dans le premier degré contre 6 989 euros dans le second degré. Les dépenses relevant de l'enseignement scolaire public du premier degré représentent plus d'un tiers du budget académique alors que celles relatives au second degré en représentent près de la moitié.

Les rémunérations des personnels constituent la quasi-totalité des dépenses de l'enseignement scolaire des premier et second degrés publics. Dans l'académie, l'indexation de 40 % des rémunérations des personnels accentue le poids des dépenses de personnels dans le budget.

Les collectivités territoriales (Département et Région) participent à la dépense d'éducation dans le second degré (*). En 2012, la dépense moyenne par collégien du Département s'élève à 1 224 euros. Ce montant est plutôt stable au cours des cinq dernières années. Environ 60 % des dépenses pour l'éducation de la collectivité départementale relève du fonctionnement et 40 % de l'investissement.

La dépense moyenne par lycéen de la Région Guyane s'établit à 2 841 euros en 2012. Les dépenses de fonctionnement pèsent près de 70 % de la dépense totale de la collectivité régionale pour l'éducation. L'évolution de la dépense moyenne par lycéen est plutôt irrégulière. En particulier, en 2009, elle atteint son maximum des cinq dernières années : 8 813 euros par lycéen (en prix courants). Cela s'explique par des dépenses d'investissements importantes à cette période en lien avec la construction de nouveaux lycées.

Depuis 2006, suite à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'Éducation nationale enregistre les dépenses dans cinq programmes décomposés en actions et sous actions pour la mission interministérielle « enseignement scolaire » :

- le programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré
- le programme 140 - Enseignement scolaire public du premier degré
- le programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré
- le programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale
- le programme 230 - Vie de l'élève
- le programme 143 - Enseignement technique agricole n'est pas pris en compte pour les calculs de cette rubrique.

Pour les dépenses du MENESR** : toutes les données en euros sont fournies en prix constants 2013 et ces données en prix constants 2013 sont utilisées pour le calcul d'évolutions dans le temps.

(*) Les communes participent à la dépense d'éducation dans le premier degré, les données ne sont pas présentées ici.

(**) voir annexe

1.1.1 40 millions d'euros dépensés en plus en 5 ans

Les dépenses pour l'éducation du MENESR (en milliers d'euros, prix constants 2013)

Programme LOLF	2009	2010	2011	2012	2013
Enseignement privé du 1er et du 2nd degré	15 329	15 835	16 209	17 005	17 539
Enseignement scolaire public du premier degré	144 839	150 051	150 014	152 812	157 517
Enseignement scolaire public du second degré	193 645	199 358	209 508	211 948	217 757
Soutien de la politique de l'éducation nationale	25 358	23 807	25 757	25 048	21 816
Vie de l'élève	29 864	31 497	32 100	33 415	35 574
Total	409 034	420 548	433 587	440 228	450 203
Évolution en %	//	2,8	3,1	1,5	2,3
Dépense moyenne par élève en Guyane (en euros)	5 682	5 685	5 720	5 755	5 831

Source : Rectorat de la Guyane.

1.1.2 La dépense moyenne par élève du premier degré ne cesse d'augmenter

Les dépenses pour l'éducation du MENESR dans le premier degré public (en euros, prix constants 2013)

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dépense (en milliers d'euros)	144 839	150 051	150 014	152 812	157 517
Évolution	s.o	3,6	0	1,9	3,1
Part des rémunérations dans la dépense (%)	99,8	99,8	99,8	99,8	99,9
Dépense moyenne par élève	3 680	3 717	3 678	3 744	3 856

Source : Rectorat de la Guyane.

1.1.4 Une dépense moyenne de 7 000 euros pour les élèves du second degré public

La dépense pour l'éducation du MENESR dans le second degré public (en euros prix constants 2013 et %)

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dépense (en milliers d'euros)	193 645	199 358	209 508	211 948	217 757
Évolution	s.o	3,0	5,1	1,2	2,7
Part des rémunérations dans la dépense (%)	99,4	99,5	99,5	99,5	99,5
Dépense moyenne par élève	6 843	6 868	6 931	6 911	6 989

Source : Rectorat de la Guyane.

Champ pour les tableaux 1.1.1 à 1.1.5 : dépenses du MENESR, hors dépenses des collectivités territoriales.

1.1.6 En moyenne, le département dépense 1 224 euros par collégien

La dépense moyenne du Département et de la Région par élève (en euros prix courants)

	2008	2009	2010	2011	2012	
Département	Dépense moyenne de fonctionnement	571	740	769	756	727
	Dépense moyenne d'investissement	732	466	389	475	497
	Dépense moyenne par collégien	1 303	1 205	1 158	1 231	1 224
Région	Dépense moyenne de fonctionnement	1 088	1 357	1 769	1 616	1 980
	Dépense moyenne d'investissement	1 433	7 456	1 733	834	861
	Dépense moyenne par lycéen	2 521	8 813	3 502	2 450	2 841

Sources : DGCL, Comptes administratifs des départements et des régions – Rectorat de la Guyane.

1.1.3 110 millions d'euros dépensés dans l'enseignement du premier degré

Répartition des dépenses de personnel du MENESR dans le premier degré public en 2013 (en euros, prix courants 2013)

	2013
Enseignement élémentaire	71 908 997
Enseignement pré-élémentaire	36 583 222
Besoins éducatifs particuliers	16 019 453
Remplacement	12 334 725
Pilotage et encadrement pédagogique	10 372 681
Formation des personnels enseignants	10 101 645

Source : Rectorat de la Guyane.

1.1.5 Trois quarts des dépenses pour le second degré sont destinées à l'enseignement

Répartition des dépenses de personnel du MENESR dans le second degré public en 2013 (en %)

	Part
Enseignement en collège	38,1
Enseignement professionnel sous statut scolaire	19
Enseignement général et technologique en lycée	19
Pilotage, administration et encadrement pédagogique	10,9
Remplacement	5
Besoins éducatifs particuliers	4,5
Formation des personnels enseignants et d'orientation	1,4
Information et orientation	0,7
Enseignement post-baccalauréat en lycée	0,5
Autres	0,9

Source : Rectorat de la Guyane.

2 - L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente un effort budgétaire de 7,5 millions d'euros en 2013. Les bourses attribuées concernent 15 296 jeunes, soit un peu moins de la moitié des élèves du second degré (46,4 %). En 2013, une bourse a été attribuée à 10 460 collégiens et 4 836 lycéens. La proportion de boursiers en collège a tendance à diminuer au cours des trois dernières années, elle atteint 48,3 % en 2013. L'évolution de la proportion de boursiers en lycée est irrégulière, elle s'établit à 42,8 % en 2013, soit six points de plus que l'année précédente où elle avait diminué de trois points.

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 728 bénéficiaires en 2013-2014, chiffre en diminution par rapport à l'année scolaire précédente. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien », au diplôme national du brevet (DNB) et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail en classe de troisième.

En complément des bourses, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignement choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, prime d'équipement et/ou qualification. Les élèves boursiers internes, en collège ou en lycée, bénéficient en outre d'une prime à l'internat. En 2013, 5 281 primes à la scolarité ont été accordées aux élèves de l'académie, cela correspond à un montant de 1,5 million d'euros.

Définitions

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du ministère de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits du conseil général ou régional.

Bourses du second degré : leur montant est évalué en fonction des ressources et charges des familles, selon un barème national.

Les bourses de collège comportent trois montants annuels différents : 81,69 euros, 226,35 euros et 353,49 euros.

Le montant annuel de **la bourse de lycée** peut varier de 135 euros (3 parts) à 630 euros (14 parts). Ce nombre de parts résulte du rapport ressources et charges familiales selon le barème national. Le montant de la part de bourse est de 45 euros en 2013-2014.

1.2.1 En Guyane, près d'un élève sur deux est boursier, un sur quatre en France

Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (éducation nationale, public et privé)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Effectifs de boursiers en collège	10 597	10 598	10 460
% boursiers en collège	51,3	49,6	48,3
Effectifs de boursiers en lycée	4 496	4 064	4 836
dont bourses au mérite en lycée	845	851	728
% boursiers en lycée	40	36,9	42,8
Total boursiers (collèges et lycées)	15 093	14 662	15 296
% boursiers (collèges et lycées)	47,3	45,3	46,4
Nombre de primes à la scolarité accordées (1)	5 081	4 365	5 281

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.

1.2.2 7,5 millions d'euros d'aides versés en 2013

Aides aux élèves (public + privé)

Nature des aides	Montant 2011-2012	Montant 2012-2013	Montant 2013-2014	Evolution 2012-2013 (%)	
	en euros courants	en euros courants	en euros courants	en euros courants	en euros constants
Bourses de collège	3 111 188	3 089 571	3 063 772	-0,8	-2,2
Bourses de lycée	2 075 288	1 901 903	2 287 260	20,3	18,7
Bourses au mérite - Lycée	676 000	680 800	582 400	-14,5	-15,6
Primes (lycée sauf internat)	1 401 624	1 189 937	1 491 756	25,4	23,7
Prime à l'internat - collège	20 533	11 327	7 386	-34,8	-35,7
Prime à l'internat - lycée	34 483	32 973	30 055	-8,9	-10,1
Total aides directes MEN (1)	7 319 116	6 906 510	7 462 629	8,1	6,6

(1) hors fonds sociaux.

Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.